

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 30 novembre 2020

M. Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, et M. Olivier Dussopt, ministre délégué chargé des Comptes publics, saluent l'adoption définitive par l'Assemblée nationale du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2021.

Les députés ont voté aujourd'hui la loi de financement 2021 pour une sécurité sociale plus que jamais protectrice et solidaire, tant face à la crise épidémique qu'aux défis sociétaux de demain.

Cette loi, fidèle aux engagements du président de la République, permet de financer notre système de santé pour faire face à la crise sanitaire actuelle et porte des mesures exceptionnelles, mises en place afin d'amortir les conséquences de la crise sanitaire sur le niveau de vie des Français et particulièrement des plus précaires afin de garantir les moyens nécessaires au soin et à la protection de nos concitoyens face à la Covid-19 dans les mois à venir.

M. Olivier Véran et M. Olivier Dussopt tiennent à rappeler que les députés ont également voté aujourd'hui pour une loi permettant la modernisation et la consolidation de notre protection sociale, afin qu'elle puisse faire face aux défis actuels et futurs de la société française.

- D'abord, en traduisant les engagements pris par le Gouvernement lors du Ségur de la santé, afin d'améliorer durablement et profondément le quotidien des soignants, dans l'intérêt de tous les patients : la revalorisation historique des professionnels des hôpitaux et des Ehpad, l'investissement massif dans notre système de santé (650 millions d'euros d'investissements dans les équipements du quotidien en 2021), la reprise progressive d'un tiers de la dette des hôpitaux ou encore le recrutement de 15 000 soignants supplémentaires et l'ouverture de 4 000 lits à la demande.

- La loi de financement pour 2021 consacre également l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'accueil de l'enfant à la naissance. Les ministres saluent le vote par les députés du doublement de la durée du congé de paternité et d'accueil du jeune enfant qui passera ainsi à un mois. Cette avancée sociale majeure, portée avec Adrien Taquet, secrétaire d'Etat en charge de l'Enfance et des Familles, fera de la France un pays en pointe dans le soin porté à l'enfant dans les premiers âges de la vie, tout en répondant à une aspiration forte des parents.

- Cette loi de financement pour 2021 bâtit les fondations de la cinquième branche de notre sécurité sociale, dédiée à la prise en charge de la perte d'autonomie, enjeu majeur pour notre protection sociale porté avec Brigitte Bourguignon, ministre déléguée à l'Autonomie, et Sophie Cluzel, secrétaire d'Etat chargée des Personnes handicapées.

Ce projet de loi de financement de la sécurité sociale permet ainsi d'être à la hauteur des enjeux de la crise actuelle et, au-delà, de renforcer la protection sociale de tous les français. M. Olivier Véran et M. Olivier Dussopt rappellent également qu'il est plus important que jamais d'inscrire les finances sociales dans une trajectoire de retour à l'équilibre qui ne fasse pas durablement reposer sur les générations futures le poids des déséquilibres d'aujourd'hui. Le Gouvernement a ainsi pris ses responsabilités à chaque instant depuis le début de la crise, en décidant notamment de sécuriser le remboursement de la dette issue de la crise sécurisé par le prolongement de la CADES jusqu'en 2033. Le retour à l'équilibre de notre sécurité sociale pose la question de la nécessaire maîtrise des dépenses et donc du renouvellement et du renforcement des outils de régulation. Le moment est venu d'engager une réflexion de fond sur le redressement des comptes à moyen terme, travail confié de façon transversale à la Commission sur l'avenir des

finances publiques qui sera prochainement mise en place, et qui sera décliné sur des questions plus spécifiques par des saisines en cours ou à venir du Haut Conseil pour l'avenir de l'Assurance maladie et du Haut Conseil du financement de la protection sociale.

Pour Olivier Véran, « avec ce texte, l'Etat s'engage, l'Etat prend ses responsabilités et l'Etat se montre à la hauteur d'un défi historique, en accompagnant toutes les forces de la Nation, en soutenant l'activité économique, en donnant des perspectives nouvelles à notre système de santé et surtout, en ne laissant personne au bord du chemin ».

Pour Olivier Dussopt « l'urgence de la situation actuelle ne doit pas nous détourner trop longtemps du chemin que nous avons entrepris vers la maîtrise des dépenses sociales. C'est absolument nécessaire pour léguer à nos enfants un système qui puisse les protéger aussi efficacement qu'il le fait pour nous en ce moment ».

Contacts presse :

Service presse d'Olivier Véran :

Mél : sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr

Service presse d'Olivier Dussopt :

Mél : presse.mcp@cabinets.finances.gouv.fr

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr.

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)